

Enquête publique préalable à l'autorisation unique, sollicitée par le Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire :

- au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement du site du Carnet sur le territoire des Communes de Frossay et de Saint Viaud,**
- avec dérogation au titre des espèces protégées, opération réglementée en application du Code de l'Environnement.**

Du Lundi 09 Janvier 2017 au Jeudi 09 Février 2017

Procès Verbal de Synthèse

Désignation (décision N° E 16000279/44) des Commissaires Enquêteurs le 14 Octobre 2016 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes conformément à la liste départementale d'aptitude au titre de l'année 2016.

Commissaire Enquêteur titulaire: Gilbert FOURNIER

Commissaire Enquêteur suppléant: Jean-Christophe PEUREUX

Enquête prescrite par l'arrêté N° 2016/BPUP/184 du 12 Décembre 2016 de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

Fait à VALLET le 13 Février 2017

PROCÈS VERBAL de SYNTHÈSE:

A la demande de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, il a été procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation unique sollicitée par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint Nazaire, au titre de la « Loi sur l'eau » pour l'aménagement du site du Carnet sur les communes de Frossay et Saint Viaud, avec dérogation au titre des espèces protégées, opération réglementée en application du code de l'environnement.

L'enquête s'est déroulée du lundi 9 Janvier 2017 au jeudi 9 Février 2017.

Durant cette période, les pièces du dossier ont été tenues à la disposition du public dans les 4 lieux où ont été assurés les permanences :

Mairie de **Frossay** (4 Rue du Capitaine Robert Martin – 44320 Frossay). **Siège de l'Enquête**

Mairie de **Saint Viaud** (Place de la Mairie – 44320 Saint Viaud).

Mairie de **Paimboeuf** (1 Quai Éole – 44560 Paimboeuf).

Mairie de **Lavau-sur-Loire** (1 Rue de la Mairie – 44260 Lavau sur Loire).

Le Commissaire-Enquêteur a assuré **6** permanences:

- Lundi **9 Janvier** 2017 de **9h00 à 12h30** à la Mairie de Frossay (ouverture de l'enquête).
- Mercredi **18 Janvier** 2017 de **14h00 à 16h00** à la Mairie de Paimboeuf.
- Samedi **21 Janvier 2017** de **9h00 à 12h00** à la Mairie de Saint Viaud.
- Mardi **24 Janvier 2017** de **8h30 à 12h00** à la Mairie de Saint Viaud.
- Vendredi **27 Janvier 2017** de **13h30 à 17h00** à la Mairie de Lavau sur Loire.
- Jeudi **9 Février 2017** de **14h00 à 17h00** à la Mairie de Frossay (fermeture de l'enquête).

Lors de ces permanences, le Commissaire-Enquêteur a reçu **35** personnes:

- **24** en Mairie de Frossay.
- **7** en Mairie de St Viaud.
- **0** en Mairie de Paimboeuf.
- **4** en Mairie de Lavau sur Loire.

Cette enquête unique a donné lieu à :

- **2** observations orales codifiées **RO1** et **RO2**
- **11** observations sur registres:
 - 3** à Frossay codifiées **R1 à R3**
 - 5** à St Viaud codifiées **R4 à R8**
 - 3** à Lavau codifiées **R9 à R11**
- **6** courriers remis au Commissaire-Enquêteur lors de la dernière permanence, codifiés **C1 à C6**.
- **8** courriers adressés au Commissaire-Enquêteur en Mairie de Frossay (siège de l'enquête), codifiés **C7 à C14**.

1- Synthèse des Observations recueillies:

Le tableau ci-dessous recense par Mairie, le nombre de personnes reçues lors des permanences du CE, les dépositions sur registres, les dépositions par courriers ou notes écrites.

Lieux des permanences et de consultation des dossiers d'enquête	Nombre de Personnes reçues	Dépositions sur registre	Dépositions courriers ou notes écrites
Mairie de FROSSAY (siège de l'enquête)	24	3	8+6
Mairie de Saint VIAUD	7	5	0
Mairie de PAIMBOEUF	0	0	0
Mairie de LAVAU sur LOIRE	4	3	0
Total	35	11	14

Le dossier a été consulté par 1 personne en Mairie de Paimboeuf (renseignement du service Urbanisme de la Mairie), mais celle-ci n'a pas fait d'observation sur le registre.

1 autre personne (M Mériaux J.L- Le Chalopin – St Viaud) a consulté le dossier en Mairie de Frossay lors de la dernière permanence mais n'a pas fait d'observation sur registre.

Au cours de ses permanences, le Commissaire Enquêteur a donc reçu **35 personnes**.

Les personnes rencontrées étaient soit des habitants proches du site, soit des personnes membres de diverses associations.

1.1- Observations orales:

- **RO1-** Madame Dominique **CHAGNEAU** (Association Bretagne vivante).
Est venue discuter du dossier avec le CE à la 1ère permanence de St Viaud et à celle de Lavau en attendant de faire une déposition par courrier au nom d'un collectif d'associations.
- **RO2-** Monsieur **MASSONNET** – St Viaud : Président de l'AVPP (Association Vitalienne de Protection du Patrimoine).
Est venu discuter du dossier avec le CE à la 1ère permanence, puis à la 2ème à St Viaud, en attendant de faire une déposition écrite en Mairie de Frossay (lors de la dernière permanence).

1.2 - Observations écrites sur registre:

Par mairie, elles sont les suivantes:

- **Mairie de FROSSAY** (siège de l'enquête):

- **R1-** Une personne (M ou Mme Bruneau?) pose la question suivante:
- Quel retour a-t-on des entreprises concernées depuis le début de l'enquête?

- **R2- M. Jean BECHU** – St Viaud:
 - Émet ses observations concernant la création de lagunes et mares d'eau à l'est de la route dite « du carnet », dans le prolongement des villages de la Pétinière et du Chalopin : M.Béchu exploite ces prairies depuis 20 ans.
 - il signale :
 - que ces prairies naturelles sont entretenues (bovins) et exploitées sans engrais de synthèse, ni produit chimique, et qu'on y trouve une densité peu commune de bécassines du marais.
 - qu'elles sont inondées lors des marées à partir de coefficient 100 par de l'eau saumâtre.
 - qu'il existe déjà dans la partie centrale de la prairie une zone où il y a de l'eau stagnante.
 - la présence d'une mare d'eau douce en dehors de la zone du GPM.
 - il trouve que ce projet vient déséquilibrer, par des travaux de terrassement, un milieu naturel remarquable et fragile.
 - il fait les propositions suivantes:
 - il suffirait de requalifier cette zone en cartographiant plus précisément les zone d'eau dormante.
 - mettre en avant les contrats de location des terres existants avec les agriculteurs qui ont des pratiques respectueuses de l'écosystème en place.
- **R3- Mme Mariette GALLERAND**- Résidente à La Chevallerie- FROSSAY
Elle note que:
 - nombreux points restent inconnus (nuisances sonores diurnes et nocturnes,visuelles,trafic..) du fait de la non connaissance des entreprises industrielles qui s'installeront.
 - l'impact pour les riverains sera conséquent avec aucun moyen de recours lors que les entreprises seront installées et demande s'il ne pourrait pas y avoir une réglementation en amont.Elle pose quelques questions:
 - le trafic fluvial ne risque-t-il pas d'amener de nombreux sédiments sur les zones protégées risquant de combler les zones humides?
 - installer des zones protégées à proximité immédiate de chantiers industriels , est-ce réaliste (nuisances sonores et visuelles faisant fuir les espèces)?.

- Mairie de Saint VIAUD :

- **R4- Mme GANACHAUD Valérie** – Malabri – 44320 St Viaud
 - Cette personne habitant environ à 500 mètres de l'éolienne est venue prendre connaissance du dossier (plan, entreprises pouvant s'implanter....); n'a pas exprimé de remarques particulières.
- **R5- Mme BRIAND MC** – le Plessis Mareil – 44320 St Viaud
 - Note que les balises redécouvertes et mises en valeur par l' Association Vitalienne du patrimoine ne figurent pas page 56 du résumé non technique. Elle demande qu'elles soient maintenues à leur endroit actuel et que l'accès en soit facilité par un chemin piétonnier et voir plus pour leur entretien.
 - S'interroge sur la servitude de marche pied pour accès aux rives du fleuve.
- **R6- M.Raymond FRANCOIS** – le plessis Mareil – 44320 St Viaud
 - Évoque l'historique du site résultant de remblaiement du bras du carnet à une époque où les normes environnementales étaient quasi inexistantes.
 - Emet la même remarque que la précédente sur les balises, demandent qu'elles soient préservées ainsi que les chaussées et anciens môles (micro-ports) sur cet ancien bras de la Loire.

- **R7- M. Alain CHUPIN et M MASSONNET Eric** (membre et Président de l'AVPP) :
 - Évoquent la remarquabilité du site du carnet avec du petit patrimoine qu'ils pensent faire inscrire au PLU (en révision)de la commune de St Viaud :
 - 2 anciennes tours de signalisation au droit du village de la nouveauté.
 - port ancien de la vieille douve à la Ramée
 - chaussée Moriceau en limite du périmètre d'étude.
- **R8 -Mme Béatrice de FOUCHER** (membre également de l'Association AVPP)
 - Appuie les dépositions précédentes.

- Mairie de PAIMBOEUF :

- Une personne est passée prendre connaissance du dossier sans déposer sur le registre.

- Mairie de LAVAU sur Loire :

- **R9- M Franck LATRAUBE** – chargé d'étude à la LPO:
 - A observé le phragmite aquatique (accrocephalus paludicola) sur le secteur du Carnet à proximité de la Douve de la Ramée en Août 2015, et qui n'aurait pas été pris en compte dans le dossier présenté à l'enquête.
 - Il tient à disposition un rapport et cartographie au siège de la LPO.
- **R10- Mme Gwenola KERVINGANT et Mme Dominique CHAGNEAU** (membres bénévoles de l'Association Bretagne Vivante).
 - Demandent de rechercher les coupures d'urbanisation de St Viaud.
- **R11- M. Christian LORINQUER**, conseiller municipal de Lavau fait les remarques suivantes :
 - Approuve le projet d'aménagement du site du Carnet visant la création d'un parc industriel dédié aux énergies renouvelables.
 - Regrette que dans le dossier (présenté au conseil municipal du 27 janvier) n'apparaît pas de vues en 3 D d'implantations de bâtiments d'usine, de construction de grues de chargement ou déchargement de matériel.
 - Signale qu'il n'y a pas de mesures de bruit coté Nord Loire; il fait remarquer que ce site a été squatté par des raveurs (moto cross?) et que les habitants de Lavau percevaient les bruits émis.
 - Fait une remarque concernant l'emploi: des habitants du Nord Loire voulant travailler sur le nouveau site du Carnet devront faire une longue route par le pont de St Nazaire ou par le bac du Pellerin : il propose de réfléchir à une liaison fluviale entre Donges et Paimboeuf sur le modèle des navibus à Nantes.

1.3 - Observations reçues par courriers déposés lors de la dernière permanence en Mairie de FROSSAY:

- **C1 – Collectif pour la « restauration de l'écosystème de l'estuaire de la Loire » représenté par M. DROUET Rémi et M. LECLERE Patrick.**
Courrier de 3 pages + 1 article de journal :
 - le courrier fait état de l'importance de la pêche pour les ressources alimentaires.
 - remarque que le comblement des bras (du migron) et des grandes vasières de l'estuaire a été un désastre.
 - estime que tous ces dégâts peuvent être réparés en rendant possible la conciliation de

- l'aménagement existant (et celui à venir comme le Carnet) et cet écosystème estuarien.
- demande la restauration du bras du Migron.
- appuie plusieurs observations émanant des Avis du CSEL et de l'AE, et note que le choix du site aurait été plus pertinent sur des zones industrielles en friche.

- **C2 - Membres du CE du GPMNSN : utilisateurs du site du Carnet (chasseurs, pêcheurs, vélos, cueillette, cavaliers, randonneurs et autres).**

15 Présents pour la remise d'un même document d'observations :

- M. Yan VINCHES ; M.Vincent RAFFENAUD ; M.Xavier BOUCARD ; Dominique MICHAUX ;
- Sylvain BAUDOUIN ; M.Bruno ROBERT ; M.André CHARRIER ; M. Jean-Philippe GENDRON ;
- M.Michel BOIZIEAU ; M.Gérard LAFOSSE ; M.Jean-Charles MANSMETZQER ;
- M.Julien TORZEC ; M.Guillaume POSTAIRE ; M. Frank BINET ; M. Gérard GUISEAU
- ne remettent pas en cause l'aménagement de l'estuaire et la nécessité de développer le complexe industrialo-portuaire porteur d'activités et d'emplois dans la région.
- rappellent que l'amicale des chasseurs entretient et protège le site depuis 1984.
- notent que dans le dossier le suivi des mesures compensatoires pour les surfaces restantes serait donné à un comité ad-hoc et demande à faire partie de ce comité.
- rappellent que ce site est géré par le CE du GPM , et demandent à garder la pleine jouissance de l'espace restant pour les agents du GPM et la pérennisation des activités écologiquement compatibles.

- **C3 – Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de Loire-Atlantique (courrier déposé par M. RAFFENAUD précédemment cité en observation C2).**

- regrette que les chasseurs locaux n'aient pas été impliqués davantage dans la mise en œuvre des mesures compensatoires.
- ne retrouve pas dans le dossier la gestion cynégétique des 280 hectares restants.
- souhaite l'organisation d'une rencontre préalable des instances cytogénétique (ONCFS/FDC44/ADCGELA/GIC Estuaire de Loire...) avec le GMPNS et les futures gestionnaires publiquement et activement anti-chasse que seront la LPO et Bretagne Vivante.
- demande officiellement à faire partie intégrante du futur comité de pilotage de la mise en place des mesures compensatoires.

- **C4 – Réseau HOMME et NATURE**

Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE).

Représenté par Mme Jeanine DURAND; M. Jean-Paul MARTEL; M.Emile DURAND.

Courrier de 5 pages :

- démontre la complexité de réalisation d'un projet et les conséquences induites sur d'autres sites de l'estuaire, et qu'un estuaire est un tout et que le Plan Loire Grandeur Nature définit comme étant la zone qui va des Ponts de Cé à l'Océan.
- cite 6 recommandations de l' AE et du CSEL (voir courrier).
- émet des priorités en lien avec les aménagements et les activités d'ordre industriel sur le site.
- demande la restauration du bras du Migron et note ses effets positifs sur la faune, la flore, l'équilibre écologique, la biodiversité.
- parle des conditions d'accès au site, du « barging », que le frêt routier devrait être l'exception.
- conclut en demandant au GPMNST de prendre en compte les recommandations évoquées dans le courrier (voir courrier).

- **C5 – Association Vitalienne de Protection du Patrimoine (AVPP)**

Représentée par M.MASSONNET

Document d'une page d'observations+7 cartes anciennes+ 1 article de presse :

- Reprend les arguments évoqués en observations R5 et R6 inscrites sur le registre de St Viaud et joint une série de cartes anciennes pour la localisation des éléments remarquables qu'il souhaite voir conserver.

- **C6 – Mme Marie-Chantal BRIAND**

- donne son avis et ses raisons contre l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire sur le site du Carnet.
- cite des zones industrielles non saturées sur la Communauté de Communes Sud Estuaire.
- cite des promesses non tenues en terme d'emploi (port à sec), la SOREDI et ses odeurs pour le voisinage.
- parle de qualité de vie à St Viaud car la nature est préservée.
- propose de privilégier les entreprises locales et de développer d'autres sites en Nord Loire.

1.4 – Observations reçues par courriers en Mairie de FROSSAY :

- **C7 – Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint Nazaire (CCI).**

- La CCI favorable au projet, énonce ses arguments :
 - proposer une offre foncière dédiée pour la filière industrielle des énergies renouvelables, notamment liées à la mer.
 - répondre aux ambitions nationales et régionales en matière de transition énergétique.
 - conforter le port comme outil au service de la diversification industrielle en s'appuyant sur les savoir-faire locaux.
 - créer de l'emploi.
 - prise en compte de l'environnement pour réduire et compenser.

- **C8 - Mme Monique ECHASSERIAU – 4 La Herguenais- 44360 CORDEMAIS**

- Appuie une demande (remarque de Mr Christian LORINQUER, conseiller municipal de Lavau) concernant la mise en place d'une navette fluviale pour piétons à partir de Cordemais ou Donges Est de préférence, pour relier le site du Carnet après réalisation d'un quai.

- **C9 – Mme Marie CORMERAIS- La Chambaudière- 44190 St LUMINE de CLISSON.**

- Favorable à la recherche et à l'innovation dans le cadre des énergies maritimes renouvelables, elle mentionne des éléments inacceptables :
 - expropriations d'agriculteurs et remblaiements illégaux (régularisés en 2007).
 - reproche au GPM de n'avoir pas géré le site qui s'est banalisé en laissant chasseurs et agriculteurs en faire à leur guise.
 - énonce certaines procédures antérieures et influences sur l'élaboration des documents d'urbanisme .
 - note l'absence du Phragmite aquatique dans le dossier (source LPO : voir remarque R9). alors qu'il est présent sur le site.
 - évoque la loi littoral et le code de l'urbanisme et demande que le Port dise quelle est la justification légale de cette extension par rapport à la loi littoral.
 - parle de coupure d'urbanisation et d'incohérence dans le PLU, et de la bande des 100m de la loi littoral en bord de Loire alors que la coupure d'urbanisation s'arrête au ruisseau du Migron.
 - dénonce l'intérêt public majeur du projet.
 - note que dans le Mémoire en réponse du GPM aux questions de l'AE , le rapport avec le « bord de l'eau » n'est pas évoqué .
 - émet les conclusions suivantes:

- la loi littoral n'est pas respectée.
- l'information du public est faussée (absence du Phragmite, et de coupure d'urbanisation).
- l'étude des sites alternatifs est biaisée (décision prise avant l'étude d'impact et aucune recherche sur le foncier des autres ports du territoire français pour le EMR).
- l'intérêt public majeur n'est pas démontré.

• **C10 -Mme Françoise PARENT – Borchudan – 56360 LOCMARIA.**

- après élaboration des intérêts du site du point de vue environnemental, trouve que son aménagement industriel serait une grave erreur .
- parle de l'avis du CSEL et de limiter l'artificialisation de la rive sud qui entraînerait de profonde modification du trait de cote; note que rien dans le dossier n'évoque cette question.
- évoque l'éolienne qui devrait être démontée (permis de construire précaire de 5 ans).
- parle de la doctrine : Eviter, Réduire, Compenser. Le GPM devrait réétudier les surfaces disponibles sur ses autres sites sur la rive Nord.
- l'utilité publique n'est pas démontrée.
- contradiction avec la loi littoral.

• **C11 - Plusieurs Associations :**

- **France Nature Environnement**
- **Bretagne Vivante**
- **LPO**
- **Agir pour la Biodiversité (Loire-Atlantique)**
- **SOS Loire Vivante et ERN (European Rivers Network).**

Document de 12 pages (voir document) :

Ces associations font de nombreuses remarques :

- Intégrer les effets du réchauffement climatique.
- Remarques sur certains critères :
 - critères environnementaux négligés.
 - critères d'accessibilité du site : choix peu cohérent avec la notion de transition énergétique.
- Consommation d'espace à afficher et à suivre dans le temps.
- Intérêt public majeur qui ne semble pas si explicite.
- Respect de la Loi Littoral à vérifier.
- Effets cumulés.
- Séquence : Eviter- Réduire- Compenser.
- Pérennité des 285 hectares à vocation environnementale: un APPB exigé.
- Oubli d'une espèce protégée menacée: le phragmite aquatique.
- Listes de 6 autres enjeux environnementaux non pris en compte (voir courrier).

En conclusion, l'ensemble de ces associations restent très réservées sur le projet et font plusieurs recommandations (voir courrier).

• **C12 – Pôle MER Bretagne Atlantique.**

Émet son avis sur le projet :

- ce projet d'aménagement s'inscrit dans le programme fédérateur « ports, infrastructure et ports et transports maritimes » sur les aspects liés à la modernisation portuaire et aux aménagements intégrés des espaces portuaires et de transition énergétique.

- **C13 - NEOPOLIA : 35 Avenue du Général de Gaulle- 44602 Saint Nazaire**
Réseau constitué de 250 entreprises industrielles

- Signale porter un grand intérêt à toutes les initiatives qui peuvent être créatrices d'emploi.
 - Possède un groupement d'entreprises qui travaillent depuis de nombreuses années sur les EMR (Énergies Marines Renouvelables).
 - Mentionne que le projet présenté n'est pas suffisamment argumenté et renseigné pour que NEOPOLIA puisse se positionner sur celui-ci. Estime qu'il n'est pas possible ni de comprendre quelles sont les activités qui pourront s'y développer, ni en quoi ce projet va bénéficier non seulement aux entreprises adhérentes de NEOPOLIA, mais aussi à tout le tissu industriel de la région.
 - reste disponible pour participer à toute action qui permettrait le développement de la filière EMR dans les Pays de Loire.
- **C14 – SOGEBRAS- Société logistique portuaire et maritime basée à Nantes/St Nazaire spécialisée dans le domaine des Energies Marines Renouvelables (Eolien/Hydrolien)**
Courrier posté le 9/02 – reçu le 11/02 en Mairie de Frossay après la fin de l'enquête.
Exprime son intérêt pour l'aboutissement du projet du Carnet.

2- Remarques et questions de l'AE :

L'Autorité Environnementale a énoncé dans son avis 26 points sur lesquels elle a demandé des précisions ou des souhaits de compléments.

Dans son Mémoire en réponse, versé au dossier d'enquête, le GPMNSN a apporté des réponses à chacune des 26 questions posées, et a développé certains commentaires et compléments.

3- Remarques et questions des PPA et PPC

3.1 - Avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire :

Cet avis favorable fait état d'un cahier des charges qui sera remis aux futures entreprises en ce qui concerne le dimensionnement des ouvrages pour le rejet des eaux pluviales et eaux usées. A-t-on des bases qui permettent d'établir ce cahier des charges ?

3.2 - Avis du CNPN :

L'avis favorable mentionne plusieurs procédures pour la gestion de longue durée des 285 hectares. Quelle solution est retenue ou prévue ?

Il est fait état d'un comité de suivi : ou en est-on dans sa composition ?

3.3 -Avis du CSRPN de la Région Pays de Loire :

L'avis favorable relate dans les mesures ERC une voie ferroviaire ? Qu'en est-il ?

L'avis parle de réévaluation au fur et à mesure de la réalisation des aménagements : le GPM peut-il apporter quelles que précisions ?

Où en est le Plan de gestion annoncé ?

3.4 - Avis du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Loire :

Dans son avis favorable, le CSEL parle dans ses recommandations de réversibilité. Quelle réponse peut être apporté par le GPM ?

4 - Remarques et questions du Commissaire-Enquêteur :

4.1 - Certaines observations évoquent une possible nuisance visuelle selon les entreprises amenées à s'installer sur ce nouveau site : le dossier fait état de surfaces et d'infrastructures mais n'aborde pas la notion des hauteurs autorisées dans la réglementation des PLU de Saint Viaud et de Frossay .

4.2 -- Le projet vise à l'aménagement d'un parc éco-technologique afin de pouvoir accueillir des entreprises de la filière industrielle des énergies renouvelables notamment liées à la mer. La transition énergétique portée par des ambitions nationales n'est pas toujours bien comprise : le GPM envisage -t-il dans l'aménagement de ce site naturel , de prévoir, en association avec les infrastructures nécessaires à l'implantation d'entreprises, des parcours initiatiques qui pourraient aider à faire comprendre cette évolution des besoins en terme d'énergies renouvelables ?

Je vous saurai gré de bien vouloir étudier avec attention l'ensemble de ces observations et/ou interrogations, et de m'adresser un mémoire en réponse dans un délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui soit le 28 Février.

Ce document sera joint aux pièces annexes qui complètent le rapport.

Fait à VALLET le 13 Février 2017.

Le Commissaire-Enquêteur: Gilbert FOURNIER

Document remis et commenté à M.DELOUIS , Adjoint au Directeur des territoires au GPMNSN , porteur du projet , le 13 Février 2017 dans les locaux du GPMNSN- 18 Quai Ernest Renaud – 44186 NANTES Cedex4.